



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 54 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

Animations commerciales et artisanales

Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

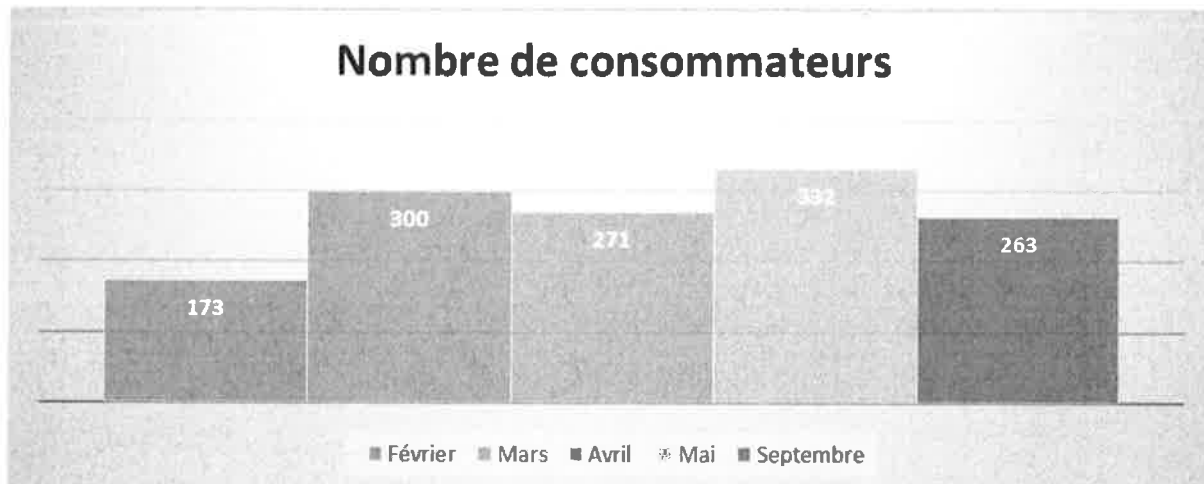
Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Depuis plusieurs années, des associations de commerçants et d'artisans développent leurs actions de promotion ou de communication avec le soutien de la Ville de Besançon et demandent la reconduction du soutien apporté par la collectivité ; d'autres présentent des actions nouvelles appelant elles aussi le soutien de la Ville. Par ailleurs, l'opération «Samedis piétons», dont la dernière édition intervient le 9 décembre 2017, doit pouvoir accompagner le lancement du marché de Noël de Besançon.

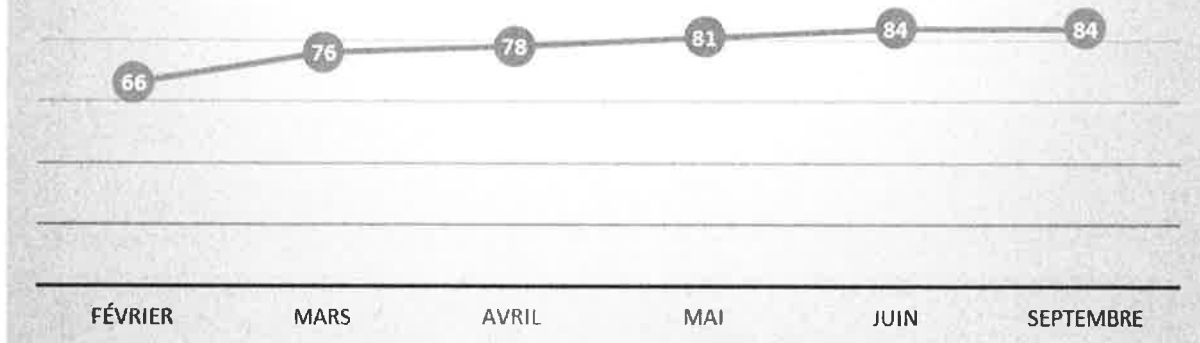
I - Les samedis piétons

L'opération «les samedis piétons» sera clôturée en 2017, avec sa dernière édition prévue le 9 décembre 2017.

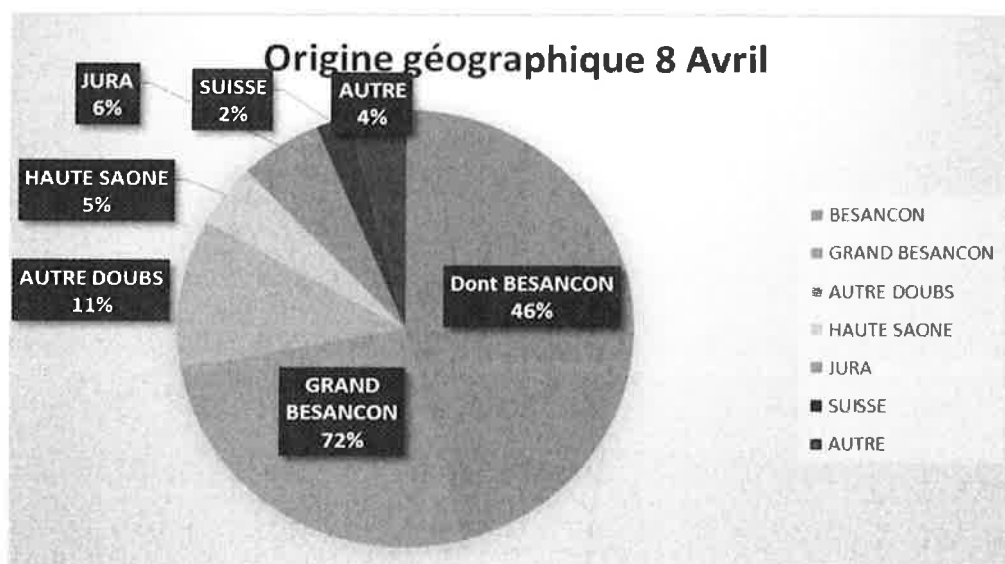
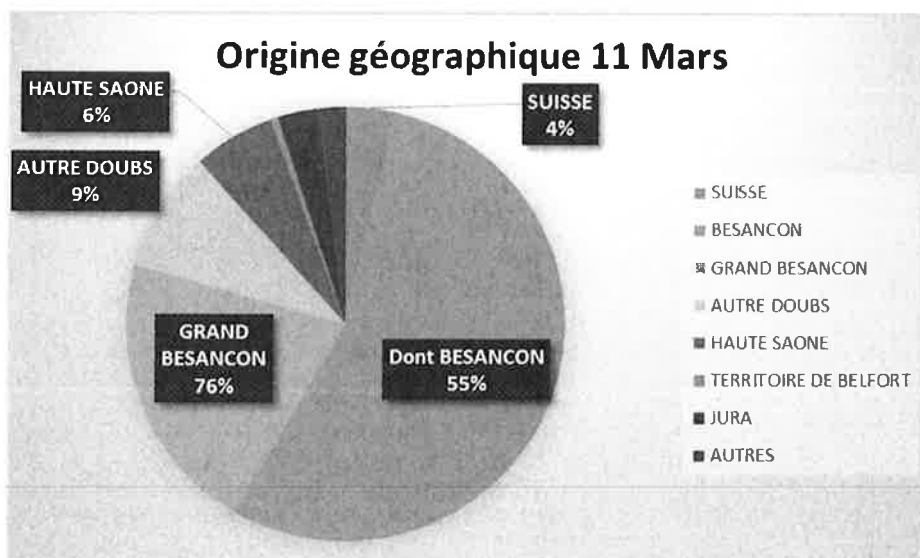
BILAN SAMEDIS PIETONS au 9 septembre 2017

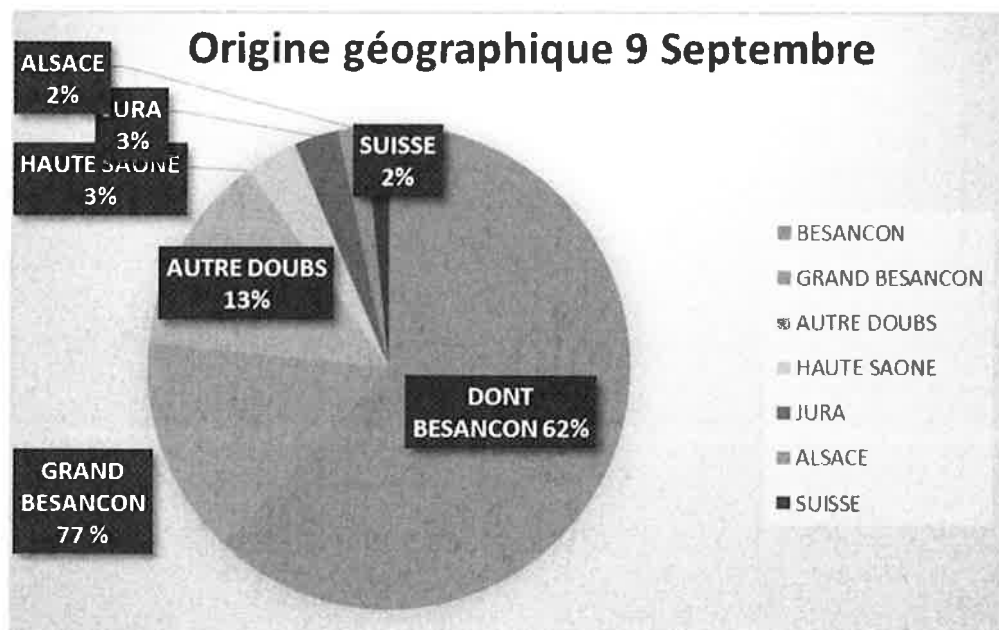
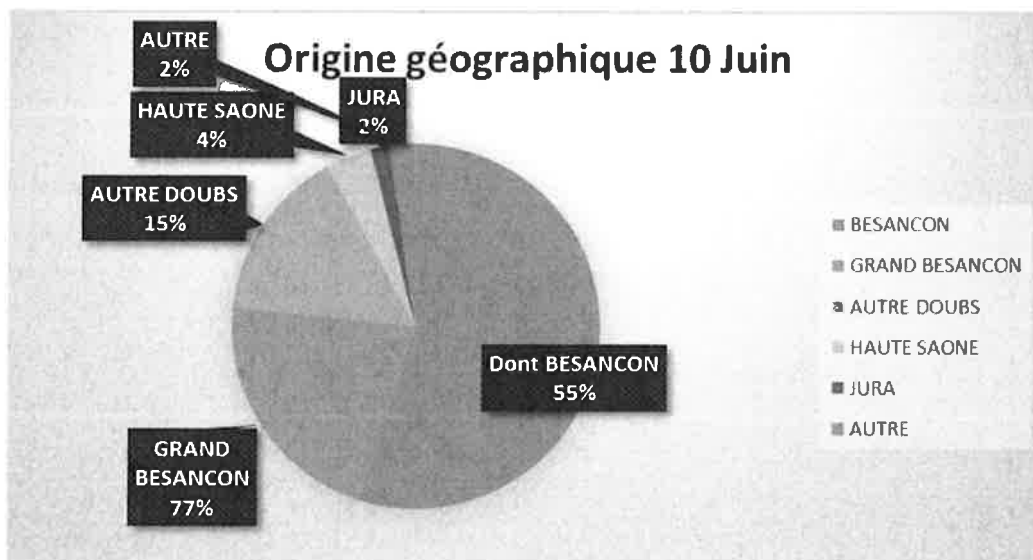
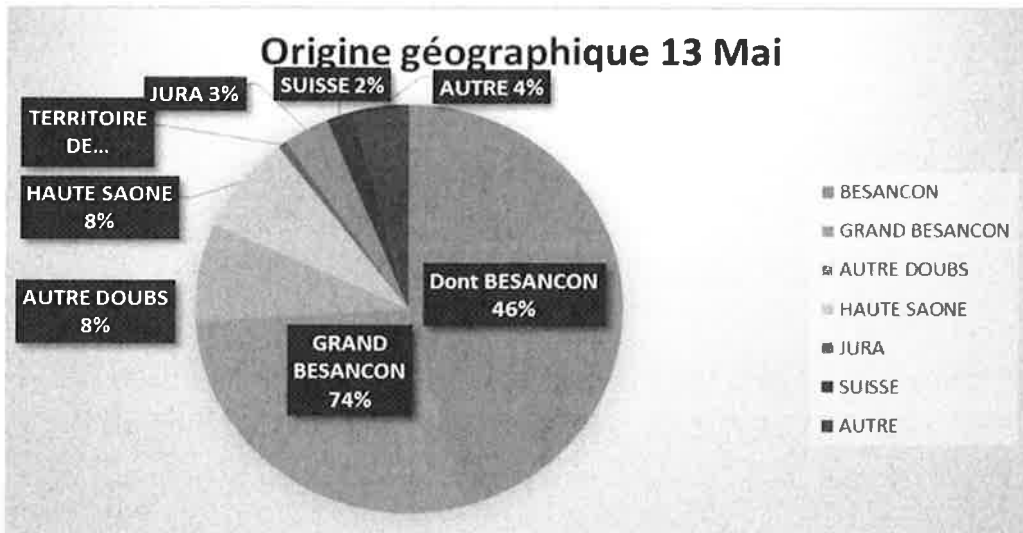


COMMERCANTS PARTENAIRES



La fréquentation par origine géographique se décompose comme suit :





La faible fréquentation des chalandes du Haut-Doubs / Haute-Saône et Suisse semble provenir d'un déficit de communication qu'il est proposé de résorber par une campagne de communication adaptée à la période de fin d'année, nécessitant l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, initiateur de la manifestation, chargé de proposer un plan de communication ambitieux.

Un projet d'avenant n° 2 à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat signée le 20 février 2017 et visée en préfecture le 3 mars 2017, est proposé en annexe.

II - Bienvenue à Saint-Claude

L'association Bienvenue à Saint-Claude proposera pour les fêtes de fin d'année une animation «illuminations de façades» en lien avec l'opération du centre-ville portée par l'Office de Commerce et de l'Artisanat, permettant de mettre en valeur le quartier et ses commerces.

Il est proposé de soutenir cette action d'animation par l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

III - Commerce et Artisanat aux Chaprais

Pour le quartier des Chaprais, l'Association «Commerce et Artisanat aux Chaprais» va proposer son animation de fin d'année «Noël aux Chaprais» du 5 au 25 décembre (jeux à gratter, bons d'achats, animation musicale dans la rue) avec l'objectif d'irriguer les commerces de ce quartier. Par ailleurs, une animation «façades», en lien avec l'animation de centre-ville, va être proposée, associant les commerces du quartier.

Il est demandé un soutien de 2 000 € pour l'Association des commerçants des Chaprais.

IV - Facteurs de sens

L'association «Facteurs de sens» souhaite organiser un marché de Noël d'artisans et producteurs afin d'animer le secteur du haut de la rue Battant, du 9 au 23 décembre 2017.

Une douzaine de chalets sont prévus pour y accueillir des artisans et producteurs dans un espace qui sera mis en animation et fera vivre cette partie de Battant à l'écart des festivités du centre-ville.

Un soutien est sollicité par l'association pour faire face aux frais de gardiennage des chalets.

Il est proposé de soutenir l'action d'animation à hauteur de 2 500 €.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 18 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.91.6574 CS 10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons, d'une subvention de 2 000 € pour l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, de 4 000 € pour «Bienvenue à Saint-Claude» et de 2 500 € pour Facteurs de Sens,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CHALNOT, M. MORTON (2) et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Dard.
Danielle DARD.

Préfecture du Doubs
Reçu le 26 OCT. 2017
Contrôle de légalité



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0